

Le sport et les règles du jeu fiscales et sociales

DESCRIPTION

Fisc et monde sportif ne font pas toujours bon ménage! En effet, l'administration fiscale a constaté de nombreuses insuffisances dans le chef des clubs sportifs, souvent dues à une méconnaissance des obligations en la matière.

C'est donc afin de combler ces lacunes et de fournir aux fédérations et clubs sportifs diverses clés pour affronter efficacement les contrôles annoncés dans le courant 2012 que l' AISF a le plaisir de vous convier à ce séminaire.

INFOS PRATIQUES

Date : Samedi 10 décembre 2011

Lieu : ULB, Institut de sociologie

Salle Dupréel - Bâtiment S - 1er étage
Avenue Jeanne, 44 - 1050 Bruxelles

Horaire : de 9h00 à 13h00

INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 25€ par participant. L'**inscription** ne sera **effective** qu'après **réception du paiement**. Un e-mail de confirmation vous sera adressé.

L'inscription est obligatoire **avant le 6 décembre 2011**. Elle peut se faire soit via notre site internet www.aisf.be, rubrique Nos séminaires, soit par e-mail à l'adresse secretariat@aisf.be, soit par le biais du bulletin d'inscription ci-dessous. Tout désistement devra se faire par e-mail avant le 6 décembre 2011. En cas de non respect de cette clause, seuls 50% seront remboursés.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Sylvie MEDAERTS - Chargée de communication
Tél. : 04/344.46.06 - communication@aisf.be - www.aisf.be

PROGRAMME

9h00 : Accueil café.

9h30 : Introduction par Monsieur André STEIN, Trésorier de l' AISF.

9h45 : **Les obligations fiscales et comptables des clubs sportifs**

Les grands principes des obligations comptables, de l'impôt sur les revenus, le volontariat, les sportifs, entraîneurs, formateurs, accompagnateurs, arbitres.

par Monsieur Dominique DARTE, inspecteur principal au Centre de Formation des Contributions directes de Liège, Professeur d'impôt des sociétés.

10h45 : **La TVA et les clubs sportifs**

Les grands principes du régime fiscal TVA, les déductions, les sources de financement du club sportif.

par Monsieur Vincent SEPULCHRE, Conseiller auprès de la Cellule fiscale de la Région wallonne, Professeur de fiscalité et de fiscalité environnementale.

11h45 : Pause café

12h00 : **Les lois sociales et les clubs sportifs**

Les grands principes de la règle d'assujettissement des joueurs et entraîneurs, de la règle des 25 jours (art.17), de la déclaration Dimona, des cotisations de sécurité sociale.

par Mesdames Lisange TRAUFLER et Ghislaine PLASKY, Inspectrices sociales au SPF Sécurité sociale.

12h30 : Questions-réponses.

13h00 : Conclusion par Monsieur Guy CREVECOEUR, Président de l' AISF
Buffet dînatoire.

Avec le soutien de



En collaboration avec



Le sport et les règles du jeu fiscales et sociales

Bulletin d'inscription

Bulletin à découper et à retourner dûment complété pour le **6 décembre 2011 au plus tard** à
AISF, Allée du Bol d'Air 13, 4031 ANGLEUR - tél. : 04 344 46 06 - fax : 04 337 82 20 - secretariat@aisf.be

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : E-mail :

Club ou association :

Fonction :

Participera au séminaire "Le sport et les règles du jeu fiscales et sociales".

Je verse ce jour la somme de 25€ sur le compte de l' AISF 001-2631442-05 en mentionnant en communication "NOM Prénom + Séminaire fiscalité".

Date: Signature :